



**DIRECTION DE LA PROXIMITE URBAINE
DROIT DE TERRASSE SOUMIS À REDEVANCE**

Monsieur le Maire,

Je soussigné (Nom, Prénom, Raison sociale, adresse du local commercial) :

.....
n°..... rue.....
..... Tél. :
demeurant (facultatif) au :
n°..... rue.....
à.....

ai l'honneur de solliciter l'autorisation de :

€ Mettre en place un étalage dem² (L = l =)

€ Mettre en place une terrasse dem² (L = l =)

€ ouverte

€ fermée

Déclaration de travaux ou permis de construire n°..... Date de dépôt.....

€ Mettre en place un étalage ou terrasse ponctuels, pendantjour(s) du au.....

€ Installer.....distributeur(s) automatique(s) sur la voie publique

€ Vente de fleurs pendant les fêtes de la Toussaint

€ Autre permissions de voirie (*emplacement scooters, caddies, rôtissoire, etc. ..*).....
.....

Il est obligatoire de laisser un passage de 1,40 m pour la circulation des piétons sur le domaine public.

Les tarifs en vigueur pour l'année 2017 sont :

- pour une terrasse ouverte ou étalage : 42,50 € le m²/an
- pour une terrasse fermée : 87,50 € le m²/an
- pour une terrasse ouverte ou étalage ponctuel : 1,07€ le m²/jour
- pour la vente de fleurs pendant les fêtes de la Toussaint : 76 € pour 5 mètres linéaires/jour

Pièces à joindre obligatoirement à toute demande :

- Plan côté de l'emplacement souhaité
- Entreprise/commerce : extrait K BIS + photocopie de la carte d'identité
- Particulier : photocopie de la carte d'identité + justificatif de domicile

Je m'engage à payer les droits de voirie afférents à cette autorisation, sur avis de recouvrement du Trésor Public.

Cachet de l'Entreprise

Noisy le Sec, le

Le Pétitionnaire (signature)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à constituer le dossier de candidature pour l'obtention d'un droit de voirie. Le destinataire des données est la Direction de l'Aménagement. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Direction de l'Aménagement, 1 place du Maréchal Foch 93130 Noisy-le-Sec. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.



Toute correspondance doit être envoyée impersonnellement à Monsieur le Maire de Noisy-le-Sec à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville - Place du Maréchal Foch 93134 Noisy-le-Sec Cedex

Tél. : 01 49 42 66 00 - Fax : 01 48 43 70 96 - Courriel : maire@noisysec.fr - Site internet : www.noisysec.fr